

vue de la consolidation d'un espace de paix et de stabilité en Méditerranée, y compris la possibilité de mettre en oeuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen ». De fait une « Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité » destinée à prévenir les conflits a été mise en chantier à l'initiative de la France. Elle propose en particulier la création d'un réseau électronique («Euro-medit Internet Forum») entre les ministères des Affaires étrangères des pays membres, l'établissement d'inventaires des capacités militaires, l'organisation d'échanges de visites, bref, une réelle coopération civile et militaire. A La Valette, les huit pays arabes ont jugé prématuré ce pacte (en raison de l'attitude de Benjamin Nétanyahou, premier ministre israélien) mais sans le rejeter.

Dans les Conclusions communes les 27 signataires demandent, en effet, aux hauts fonctionnaires de l'UE : « de poursuivre les travaux préparatoires (...) en vue de soumettre (...) le texte agréé à

l'approbation d'une future réunion ministérielle lorsque les circonstances politiques le permettront ». En réalité, nombre de pays arabes voient dans l'UE un contrepois à l'hégémonie américaine mais ils souhaitent qu'elle applique une politique étrangère commune plus structurée¹⁵.

Rabat, qui voulait accueillir la 2e Conférence, s'était désisté en faveur de Tunis, également candidate. Toutefois, Malte a profité du refus des Syriens de se retrouver avec des Israéliens en terre arabe. Que la session ait pu se tenir en dépit des profondes tensions israélo-arabes a confirmé la vitalité et l'utilité du processus euro-méditerranéen tout en faisant découvrir aux partenaires les écueils à éviter et les difficultés à surmonter. Ils doivent en tirer les leçons alors que le temps presse. Manifestement, les Comités de suivi devront consolider les acquis et faire preuve de plus de volontarisme d'ici à la 3e Conférence prévue à Berlin, début 1999. *

Zusammenfassung

Seit den sechziger Jahren hat die damalige EWG mit verschiedenen Ländern der Mittelmeerregion bi- und multilaterale Kooperationsverträge im Wirtschafts-, Militär- und Finanzbereich abgeschlossen. Den Hintergrund dazu bildeten die sich schon damals abzeichnende wachsende Kluft zwischen dem «Norden» und dem «Süden» des Mittelmeers.

Die «Erklärung von Barcelona» (November 1995) ist einerseits Fortsetzung dieser

Politik, zeigt andererseits aber auch eine neue Linie, indem sie Wert auf Partnerschaft legt und auch den kulturellen Bereich miteinbezieht.

So wird sie zum Ausgangspunkt für die Mittelmeerpolitik des 21. Jahrhunderts und ist im Zusammenhang mit den grossen Veränderungen des ausgehenden 20. Jahrhunderts – Fall der Mauer, Zusammenbruch der Sowjetunion, Ende des Ost-West-Konflikts – zu sehen.

Prix jubilé de l'ASSH

Depuis son 50me anniversaire, célébré en 1996, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales met chaque année au concours un **prix** destiné à récompenser un jeune chercheur ou une jeune chercheuse **pour un article d'une qualité scientifique exceptionnelle**. Deux conditions sont rattachées à ce prix : l'auteur de l'article ne doit pas avoir plus de 38 ans, et l'article doit être publié dans une des revues subventionnées par l'Académie.

Le prix, qui peut être divisé entre plusieurs lauréats, est d'un montant de frs.10.000.-

S'adresser au : **Comité de sélection du Prix jubilé**, Académie suisse des sciences humaines et sociales, Case postale 8160, 3001 Berne.

Markus Imboden

Politique méditerranéenne de la Suisse

Nicolas Imboden a étudié le droit et le développement à Genève et aux Etats-Unis. Il a travaillé pour le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Ndjaména, à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) à Paris et pour la Banque mondiale à Washington avant de rejoindre l'Office fédéral des affaires économiques extérieurs (OFAEE) où il occupe depuis 1991 le poste d'Ambassadeur, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.

Le présent article se propose de présenter la politique suivie par notre pays à l'égard d'une région du monde dont nous sommes tout à la fois proches (géographiquement, historiquement et culturellement) et distants (en termes de développement économique) : le Bassin méditerranéen.

Après une description des enjeux que constitue le Bassin méditerranéen avec ses problèmes et ses promesses, la politique suisse est présentée en regard des actions entreprises par nos voisins de l'Union européenne. Cette politique se distingue par le fait qu'elle cherche à se baser sur les avantages comparatifs de la Suisse, dans des domaines où notre pays jouit d'une situation ou d'une expérience particulières.

En matière de politique, la Suisse participe pleinement au processus de paix dans le Moyen-Orient, ceci par le biais d'une action originale et concrète. Premier investisseur par habitant dans la région et convaincue des bienfaits du libre commerce, elle participe avec ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à l'effort d'intégration commerciale euro-méditerranéenne. Enfin, au moyen de ses divers instruments d'assistance financière et technique, elle soutient le plus efficacement possible la mise

à niveau industrielle et économique entreprise par les pays méditerranéens.

Relations helvète-euro-méditerranéennes

Géographiquement éloignés de quelques dizaines de kilomètres, l'Europe et ses partenaires méditerranéens se trouvent beaucoup plus distants les uns des autres en termes socio-économiques. Les citoyens européens sont en moyenne 12 fois plus riches que leurs voisins du sud, et ceux de notre pays au moins 25 fois plus riches. Avec la forte natalité qu'ils continuent de connaître, un rattrapage des pays du sud de la Méditerranée n'est pas imminent, eux qui ont à faire face à une explosion

de besoins, que ce soit sous forme d'emplois, d'éducation, de santé, d'habitat ou de ressources naturelles. Quelques kilomètres séparent donc deux « blocs » économiques aux contours extrêmement divers¹.

Aussi « distants » soient-ils en termes socio-économiques, les Etats européens et leurs partenaires méditerranéens n'en entretiennent pas moins des relations d'interdépendance nombreuses et variées: les échanges commerciaux et les migrations les lient le plus fermement entre eux, suivies de l'approvisionnement en énergie, des investissements et du tourisme. Sur un plan moins officiel, ces deux entités ont encore en commun des problèmes tels que ceux liés à la dégradation de l'environnement, particulièrement des res-

¹ Certainement la plus grande divergence entre voisins au monde, puisque les Etats-Unis ne sont, par habitant, « que » 8 fois plus riches que le Mexique.

sources halliétiques, ou encore au trafic et à la consommation de drogues.

Il est à noter que, jusqu'ici du moins, distance socio-économique et interdépendance, voire interpénétration, sont allées en augmentant : l'accroissement de richesse des habitants du nord a dépassé celui de leurs voisins du sud qui ont répondu en cherchant plus nombreux asile et emplois en Europe. On assiste également à une croissance du tourisme (dans la direction nord-sud) et du commerce de produits énergétiques (dans la direction opposée). Selon la théorie économique, ces mouvements divergeants (augmentation des inégalités et des relations d'interdépendance) devraient s'affaiblir mutuellement et l'interpénétration des sociétés aplanner les différences de niveaux de vie entre elles. Il n'en est pour le moment rien et il n'est dès lors pas étonnant que l'on s'affaire, de part et d'autre de la Méditerranée, à gonner ces différences.

Les raisons qui expliquent le rapprochement euro-méditerranéen en cours sont à la fois communes et diverses : la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région ; pour le sud, un arrimage économique à la prospère Europe ; pour le nord, le maintien à distance d'une population jeune, pauvre, désœuvrée et, donc, demandeuse d'emplois et de richesse. Ainsi perçue, l'initiative née de la Conférence de Barcelone en novembre 1995 n'est autre qu'un moyen de promouvoir la paix et la prospérité au sud de la Méditerranée afin de stabiliser le chômage et d'atténuer la pression migratoire en direction du nord.

Considérations initiales

Les considérations qui conditionnent la politique et l'économie extérieures de la Suisse sont d'ordre historique : sa *neutralité* lui a été conférée en 1815 par le Traité de Vienne et est restée vivace par sa non-appartenance à l'ONU et à d'autres blocs régionaux ; son *attachement au libre-échange* (siège de l'OMC) est dû à la dépendance de son économie vis-à-vis du commerce international. Toutes les deux influencent ses relations avec la région méditerranéenne.

Ces dernières se caractérisent par une proximité géographique, mais également historique, culturelle et linguistique avec cette région. *Last but not least*, la non-appartenance de notre pays à l'Union européenne est également un facteur

non négligeable : le double rôle de la Suisse, située à la fois *au centre du continent européen et en marge de l'Union*, lui confère une situation particulière qui oscille entre handicap et chance ! Elle partage évidemment l'intérêt mêlé d'angoisse de ses voisins pour les rives méridionale et orientale de la Méditerranée, mais ne participe que peu ou prou aux différents efforts de rapprochement mis en place par l'UE. Elle est donc contrainte, et libre, d'opérer de son côté, soit bilatéralement soit en entraînant d'autres partenaires, ce qui exige des efforts mais lui permet de se profiler individuellement à l'égard du Bassin méditerranéen.

La politique méditerranéenne de la Suisse s'articule autour des deux piliers pour la stabilité de la région que sont la politique et la paix d'une part et l'économie d'autre part. Ces deux piliers, la Suisse s'applique à les renforcer, d'une manière à la fois pragmatique et universelle, par la recherche de solutions simples, directes et touchant tous les acteurs sans provoquer de laissés-pour-compte. Enfin et surtout, la Suisse juge essentiel que son assistance se fasse selon ses avantages comparatifs propres, dans des domaines où elle possède une expérience concrète et applicable à cet effet. Les exemples développés ci-après démontreront l'application de ce principe.

Domaine politique

Du fait de sa neutralité et, plus spécialement dans cette région, de son absence de passé colonial, la Suisse entretient traditionnellement le dialogue politique avec la plupart des acteurs de l'espace euro-méditerranéen, tant au niveau bilatéral que multilatéral, et ceci, principalement à l'égard du maintien de la paix et du respect des droits de l'homme. Ses avantages comparatifs dans ce domaine lui sont ainsi conférés à la fois par son histoire et par son expérience.

Sur ces bases, il lui est arrivé d'intervenir en faveur du respect des droits de l'homme en Turquie ; plus concrètement, elle entretient un dialogue à ce sujet avec plusieurs pays de la région, principalement le Maroc et la Tunisie. Surtout, elle a profité de sa présidence de l'Organisation de sécurité et de coopération européenne (OSCE) durant l'année 1996 pour multilatéraliser et intensifier ce dialogue, et prôner un respect accru des droits de l'homme ainsi qu'une meilleure

garantie de l'état de droit. Hormis le cas de la Bosnie, c'est sur les pays méditerranéens qu'elle a concentré ses efforts, dont cinq – l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et Israël – ont été récemment élevés par l'OSCE au statut de « partenaires méditerranéens pour la coopération ».

La Suisse est également fière du rôle, actif et spécifique, qu'elle joue dans le processus de paix au Moyen-Orient : sur sa proposition, elle a été chargée, en tant que « berger », de la responsabilité pour la question des droits de l'homme et de la dimension humaine dans le processus de paix. Elle occupe également la fonction de conseiller auprès des « co-parrains » (américain et russe) en matière de droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que pour la compréhension interculturelle.

Le second volet de la contribution suisse au processus de paix est sa participation aux efforts multilatéraux entrepris par le Groupe de travail sur le développement économique régional (« REDWG »). Convaincue des bienfaits irréversibles du commerce, vecteur de développement et de paix, la Suisse a lancé en 1995 une initiative, la « Swiss Trade Initiative for the Middle East and North Africa » (STIMENA), visant à l'introduction graduelle du libre-échange dans la région moyen-orientale. Sous la conduite de l'ancien Directeur général du GATT, Arthur Dunkel, cette initiative pragmatique et neutre correspond bien aux particularités de l'assistance helvétique à la région ; et la personnalité de Monsieur Dunkel est pour notre pays un avantage comparatif supplémentaire ! De plus, elle fait le lien avec le second domaine de la politique méditerranéenne de la Suisse, celui de l'économie.

Domaine économique

L'économie est probablement le domaine dans lequel la Suisse possède le plus d'expérience, en règle générale mais aussi dans ses relations avec les pays méditerranéens. Non coloniale comme

² Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie, Chypre et Malte

³ 3'414 millions de Frs (+20%); 1^{er} semestre 1997 : 1'932 millions de Frs (+20%)

⁴ 1'435 millions de Frs (+18%); 1^{er} semestre 1997 : 632 millions de Frs (-12%)

déjà mentionné, elle n'a dû sa présence sur les rives de la Méditerranée qu'à la vigueur de ses industriels, affairés dans ces contrées dès le XVIII^e siècle.

Les intentions de la politique suisse dans ce domaine sont doubles : d'un côté, suivant l'intérêt national, de développer et d'intensifier avec nos partenaires méditerranéens des relations économiques basées sur le gain mutuel – que cela soit par les relations commerciales, l'investissement ou d'autres formes de partenariat ; de l'autre côté, suivant en cela un intérêt plus altruiste et international, de contribuer au développement économique et social de la région en soutenant les pays concernés dans leurs importants efforts d'ajustement structurel et d'intégration à l'économie mondiale.

Les relations commerciales actuelles de la Suisse avec le Bassin méditerranéen sont relativement semblables – toutes proportions gardées – à celles qu'entretient l'Union européenne avec cette région. Nos exportations aux 12 pays méditerranéens non-européens² – essentiellement Israël, la Turquie et l'Égypte – ont atteint l'an dernier un peu moins de 3'500 mio Frs³, alors que nos importations – essentiellement de Libye, de Turquie et d'Israël – se situaient à environ 1'400 millions de Frs⁴, en progression les unes comme les autres de 20% sur 1995.

Ces relations sont actuellement soumises à deux pressions d'origine externe : la relative cherté du Franc suisse et la conclusion des accords d'association avec l'Union européenne, accords qui prévoient la mise en place progressive du libre-échange entre les signataires et donc d'une discrimination à l'encontre des pays tiers. Nos autorités ont profité de la présidence suisse de l'Association européenne de libre-échange (AELE) durant la seconde moitié de 1995 pour instituer un rapprochement avec trois pays méditerranéens, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte. Ce rapprochement a été couronné par la signature, le 19 juin dernier, d'un accord de libre-échange entre l'AELE et le Maroc ; les négociations avec la Tunisie sont en bonne voie alors que celles avec l'Égypte sont en passe d'être entamées.

Un domaine économique suisse par excellence est sans conteste *l'investissement*, puisque notre pays se situe en tête des investisseurs par habitant au niveau mondial et dans la région méditerranéenne et qu'il a également fourni la plus

grosse part des capitaux étrangers dans le processus de privatisation en cours au Maroc. La stimulation des investisseurs suisses est une tâche menée conjointement par les gouvernements concernés et le nôtre. Ainsi, six accords de promotion et de protection réciproque des investissements sont en vigueur avec des pays méditerranéens, l'accord signé avec la Tunisie étant le premier de ce genre pour la Suisse. D'autres instruments sont les délégations économiques emmenées par le Chef du Département fédéral de l'économie publique ou un haut fonctionnaire du même Département et comprenant une palette d'industriels. Rien que pour la première moitié de l'année 1997, le Conseiller fédéral Delamuraz s'est rendu en Turquie et au Maroc, alors que le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques Blankart a, lui, visité la Tunisie ; tous deux étaient accompagnés de hauts représentants de notre économie.

Assistance financière

La Suisse est consciente que le développement économique de ses partenaires méditerranéens nécessite une assistance appropriée, spécialement au moment où, chez nombre d'entre eux, des ajustements structurels douloureux sont mis en application. Pour ce faire, le nouveau Crédit-cadre de sa coopération prévoit d'allouer sur 4 ans 200 millions de Frs à la région méditerranéenne, un montant équivalent en proportion au programme européen MEDA. Trois domaines d'intervention suisse sont ciblés :

- l'appui à l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale ;
- l'appui à la création d'un environnement qui permette une croissance durable ;
- l'intégration régionale.

Dans son premier domaine d'intervention, la Suisse porte ses efforts sur : (1) le libre-échange, ceci par la conclusion d'accords de libre-échange avec les pays les plus avancés (de tels accords existent déjà avec Israël, le Maroc et la Turquie); (2) la dynamisation du secteur privé ainsi que de l'investissement privé étranger, par la mise à disposition de garanties et de financements du type «venture capital» comme c'est le cas avec la Tunisie et, depuis cette année, le Maroc; (3) l'aide à l'ajustement structurel aux pays qui ne sont pas encore en mesure d'entrer dans une relation de libre-échange avec la Suisse (par des mesures

d'aides à la balance des paiements). Membre depuis 1992 des institutions de Bretton Woods, la Suisse prend part à leurs efforts, comme le Fonds social créé par la Banque mondiale pour venir en aide aux pays les plus affectés par la guerre du Golfe : sa participation s'est élevée à 100 millions de dollars, répartis entre la Jordanie, l'Egypte et la Turquie.

Dans le cadre de son second domaine d'intervention, visant à l'établissement des conditions d'une croissance durable, la Suisse participe, par l'octroi de financements mixtes ciblés, à la création d'une infrastructure physique et socio-économique. Les pays du Bassin méditerranéen sont, au titre de cette forme de coopération financière, des partenaires de tout premier plan de la Suisse : l'Egypte, avec un total de 310 millions de Frs de crédits, n'a été surpassée que par la Chine. De plus, estimant un lourd endettement incompatible avec un développement équilibré, notre pays a procédé récemment à des opérations de rééchelonnement de dettes dans le cadre du Club de Paris (Algérie, Egypte, Jordanie) ainsi que de désendettement, en faveur de l'Egypte (150 millions de Frs) et de la Jordanie (35 millions de Frs). Dans ces deux derniers cas, un fonds de contrepartie en monnaie locale a été mis sur pied, destiné avant tout à l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées de la population.

Dans le cadre de son troisième domaine d'intervention, visant, celui-ci, à l'intégration régionale, la Suisse peut – malgré les apparences ! – également tabler sur son expérience propre: n'a-t-elle pas – lentement – réussi l'intégration de vingt-trois cantons, tous attachés à leur identité? Une telle intégration, dont il n'est pas besoin de rappeler ici les avantages en matière d'harmonisation et d'économies d'échelle, fait cruellement défaut tant au sud qu'à l'est de la Méditerranée, où le commerce intra-régional ne compte que pour quelques 4 à 5 pour cent du commerce total. Il ne fait aucun doute, cependant, que les économies de la région sont, dans une large mesure, complémentaires et que leur développement, en particulier leur attractivité pour les investissements étrangers, profiteraient d'une intégration économique. La Suisse soutient les efforts d'intégration régionale, en instituant des critères identiques dans ses accords de libre-échange (concernant, par exemple, les normes ou les ré-

gles d'origine) et en participant à des actions régionales d'assistance technique.

Pour l'avenir, les nouveaux défis du développement (démographie, chômage, passage à l'économie de marché) amènent la Suisse à repenser sa politique et ses instruments de coopération économique et financière au développement. Ceux-ci devront être adaptés aux réalités des pays en développement en tenant compte du contexte actuel pour soutenir les principes de l'économie de marché et favoriser une allocation efficiente des ressources. Cette coopération devrait permettre des relations de partenariat nouvelles dépassant le financement du commerce et s'étendant aux investissements directs, au management et au partage des risques et profits, ceci plus particulièrement en faveur des petites et moyennes entreprises, qui, comme chacun le sait, sont, dans l'avenir, les sources d'emplois et donc de prospérité partagée.

Conclusions

En dépit de son éloignement des rives de la Méditerranée, la Suisse se sent éminemment concernée par l'évolution méditerranéenne, dont elle s'estime tributaire au même titre que l'Europe tout entière. Autant il n'est pas exagéré d'affirmer qu'elle est probablement le pays « le plus européen des non-européens » (au sens communautaire du terme), autant il n'est pas faux non plus d'affirmer que ses habitants s'estiment également « les plus méditerranéens des non-méditerranéens ».

Zusammenfassung

Trotz der tiefen sozio-ökonomischen Kluft zwischen dem «Norden» und dem «Süden» des Mittelmeers gibt es unterschiedliche Elemente der Interdependenz zwischen den beiden Regionen: Warenhandel und Tourismus Richtung Süden, Migration und Energiequellen Richtung Norden.

Die Stellung der Schweiz in diesem Beziehungsnetz ist durch mehrere Charakteristika gekennzeichnet: die Neutralität, das Festhalten am freien Handel, die geographische Lage mitten in Europa und die politische Lage ausserhalb der EU.

neens », riverains éloignés de cette mer à laquelle ils sont profondément attachés et même physiquement reliés par le Rhône !

Sa non-appartenance à l'UE confère à la Suisse une place à part pour faire valoir ses intérêts vis-à-vis de la région méditerranéenne. Intérêts d'abord particuliers, qui ont trait à la place de la Suisse dans la région et le monde, économique, commercialement, et politiquement en tant qu'acteur reconnu sur la scène moyen-orientale. Intérêts ensuite globaux, communs à ceux de ses voisins de l'UE : le maintien de la paix et de la prospérité de notre continent, en assurant un développement durable, partagé et respectueux de l'environnement à notre frontière sud à laquelle nous lie une communauté de destins.

Pour servir ces intérêts, la politique méditerranéenne de la Suisse se base sur les spécificités de notre pays, ses avantages comparatifs issus de son expérience historique dans les domaines de la politique et de l'économie. Elle saisit l'avantage conféré à notre pays par sa neutralité pour assurer sa participation et sa visibilité dans le processus de paix au Moyen-Orient, comme elle se base sur notre longue présence économique dans la région afin de négocier des accords de libre-échange permettant d'éviter une discrimination de nos exportateurs vis-à-vis de leurs concurrents européens. Enfin, elle renforce encore ces deux domaines d'intervention par des mesures spécifiques de coopération destinées à faire de nos voisins du sud des partenaires économiques à part entière.

Wegen und trotz dieser Charakteristika unterhält die Schweiz mit den südlichen Mittelmeeranrainerstaaten intensive Beziehungen: einen politischen Dialog samt besonderem Einsatz für den Frieden in der Region, lebhaftige Wirtschaftsbeziehungen mit auch beachtlichen Investitionen, rege Finanzhilfe mit dem besonderen Ziel der Eingliederung aller Länder in die Weltwirtschaft.

Mit all diesen Aktivitäten stellt sich die Schweiz als das «europäischste aller Nicht-EU-Länder» an die Seite der anderen Länder Europas.